

# COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2018

Convocation du : 25 avril 2018

PRESENTS: D. Gasc, T. Chebelin, JP. Combret, B. Gelis, C. Moratona, D. Ralière, N. Sans, V. Sarthou,

ABSENTS/EXCUSES : P. Delière , F. Vennel (procuration à D. Gasc), F. Moure (procuration à D.Ralière), C.Babot (procuration à T.Chebelin), I.Caubet (procuration à JP.Combret), B.Lagarde (procuration à C.Moratona).

Ordre du jour :

- Approbation de la planification des travaux de mise aux normes dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)
- Autorisation du Maire pour la signature de la convention avec le SIECT concernant la facturation et le reversement de l'assainissement collectif.
- Modification des statuts du SIECT
- Vote du budget primitif 2018 « opération les Saules »
- Questions diverses.

-----

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2018. Approuvé à l'unanimité.

### **Approbation de la planification des travaux de mise aux normes dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)**

Depuis la loi de 2015 les collectivités disposent d'un délai de 6 ans pour mettre aux normes l'accessibilité des bâtiments recevant du public aux personnes à mobilités réduites.

La commune a missionné le bureau d'étude APAVE pour la réalisation d'un diagnostic, et la prescription des travaux nécessaires pour atteindre la mise aux normes.

D.Ralière a piloté ce projet, et au cours de commissions dédiées, le planning suivant est soumis aux élus de la commune.

Année de réalisation des travaux	Bâtiments concernés	Coûts HT (€)	Coûts TTC (€)
2018	Cimetière – dérogation	0	0
2019	Accès accueil mairie, sanitaire SDF, groupe scolaire	40 625	48 750
2020	Salle des Fêtes	13 770	16 524
2021	Eglise	8 350	10 020
2022	Salles des associations et archives	35 130	42 156
	TOTAL	97 875	117 450

### **Remarques sur le phasage des travaux :**

La commune bénéficie d'une dérogation concernant le cimetière. Des travaux de remise en état du cimetière seront engagés après la reprise des concessions.

En tenant compte des autres projets de la commune, la commission propose de concentrer une partie des travaux sur 2019 afin de bénéficier au maximum des subventions éligibles via la DETR.

La délibération de ce jour, demeure nécessaire pour le groupe scolaire afin de déposer le dossier auprès de la commission sécurité en prévision de la réouverture de l'école au terme des travaux de réparation de la charpente.

C.Moratona : Les élus ne faisant pas partie de la commission pourront-ils être destinataire des devis ?

D.Ralière : oui

Délibération pour l'ADAP

**Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

#### **Autorisation du Maire pour la signature de la convention avec le SIECT concernant la facturation et le reversement de l'assainissement collectif.**

Le SIECT propose une simplification pour la facturation de l'assainissement collectif qui repose sur 2 périodes de reversement à la commune à savoir :

Pour l'année N :

- Redevance assainissement en septembre de l'année N
- Consommations en avril de l'année N+1

Délibération pour la nouvelle convention de refacturation

**Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

#### **Modification des statuts du SIECT**

Lors de la dernière assemblée générale du SIECT, les membres ont ratifié une nouvelle version des statuts. Cette modification fait suite à la prise de la compétence eau par la Communauté de Commune Cœur de Garonne. Le syndicat devient un syndicat mixte fermé qui exerce les compétences eau potable (production, transport, stockage et distribution de l'eau potable), assainissement non collectif (contrôles de conformité et bon fonctionnement, contrôle avant-vente), vérification des poteaux incendie, facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif.

Les statuts mentionnent également les nouvelles dispositions de représentation des élus de chaque commune membre :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre.
- 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants pour la Communauté de Commune Cœur de Garonne.

Chaque commune membre doit valider ces statuts.

Délibération pour les nouveaux statuts

**Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

## Vote du budget primitif 2018 « opération les Saules »

Lors de la préparation du budget annexe des Saules, une erreur d'addition a faussé les dépenses de fonctionnement. La somme de 10 244 € liée à l'effacement de la dette des loyers impayés n'a donc pas été comptabilisé. Il fallait donc retravailler le budget et le voté au plus tard le 30 avril 2018 sous couvert d'une dérogation demandée auprès de la sous-préfecture de Muret.

Conformément à la décision du conseil du 13 avril 2018, les dépenses de fonctionnement ont été augmenté de 630 € qui correspond à 7/12ème de la prime d'assurance pour loyers impayés.

La dépense liée au remplacement de la VMC (1000 €) est compensé en recette de fonctionnement, car la commune escompte la prise en charge par le promoteur. Un courrier a été adressé à la maîtrise d'œuvre et au constructeur car cette VMC ne répond pas aux normes en vigueur.

L'équilibrage du budget nécessite donc l'écriture d'un emprunt de 44 520 € sur le compte 1641 en recette d'investissement. Mr le Maire précise que l'emprunt sera formalisé dès que la commission finance aura analysée l'origine des dérives.

Une première lecture de JP.Combret laisse apparaître que certains travaux liés à l'aménagement du lotissement des Saules ne seraient pas couvert par l'emprunt initial. Il subsiste également des doutes sur la récupération intégrale de la TVA, et il conviendra de se rapprocher de la trésorerie.

C.Moratona : Est-ce que la rentabilité de projet a été étudiée ?

JP. Combret : Elle devrait s'amortir sur 25 ans.

D.Ralière : Tu demandes de voter un budget sans le décompte des travaux supplémentaires qui n'ont pas été couvert par l'emprunt. Je voterai contre car je n'ai pas ce détail qui justifierai l'emprunt.

B.Gelis : Cet emprunt finance également les impayés du locataire.

D.Ralière : lors du précédent conseil j'avais également demandé le détail des impayés, mais nous n'avons rien obtenu.

D. Gasc : l'emprunt ne sera réalisé qu'après identification de la dérive, et ce nouvel emprunt ne devra pas faire que les annuités dépassent le montant des loyers.

D.Ralière : nous pourrions vendre une maison pour éviter d'allonger la durée de l'emprunt.

JP. Combret : l'objectif du projet était de faire un investissement patrimonial. Effectivement la vente d'une maison permettrait de couvrir la perte actuelle.

D.Ralière : dans les années à venir, nous aurons des incertitudes budgétaires et il ne faut pas oublier les dépenses liées à l'entretien de ces maisons.

C. Moratona : il faut effectivement vendre tant que les maisons sont encore sous décennale.

Budget annexe des Saules

**Pour : 9 ; Contre : 5 (C. Babot, F. Moure, D. Ralière) ; Abstention : 1 (T.Chebelin)**

### Questions diverses.

T. Chebelin : lors du travail des budgets, certains élus avaient demandé une réunion avec la trésorière, afin d'obtenir des explications sur des points précis.

D. Gasc : un courriel a été envoyé mais la trésorière est absente jusqu'au 15 mai 2018.

T. Chebelin : j'avais également noté lors du conseil du 13 avril 2018, que nous pouvions avoir accès à tous les documents. J'ai adressé une demande formelle par courriel au responsable de la commission finance, mais je n'ai pas eu de retour.

JP. Combret : un mail a été envoyé ce jour pour convocation à une réunion de la commission finance le 14 mai. Le but est de présenter un dossier global qui réponde à ces demandes.

T. Chebelin : je suis surpris qu'il faille autant de temps pour obtenir des documents qui sont soit disant existant.

JP. Combret : il est préférable d'attendre la fin du mois pour le comparatif du prévu/réalisé.

T. Chebelin : très bien mais dans ma demande, il n'y avait pas que des documents liés aux finance. Je demandais par exemple copie de mail de la réponse de la trésorière sur la validité des « emprunts fictifs ».

N.Sans : La commission finance pourra vérifier l'encaissement des loyers des Saules ?

D.Gasc : Oui. Pour information le locataire a retrouvé un emploi.

*Séance levée à 19h55*